



# BICQUELEY INFORMATION COMMUNICATION

*Belle et Heureuse Année à toutes et à tous !*

*Que 2017 vous apporte santé, sérénité et joie de vivre !*

 N°2017//001

## Le Mot du Maire

Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le fait exceptionnel de l'année 2017 sera sûrement la traversée de Bicqueley par le Tour de France. Cette manifestation se déroulera le 4 juillet 2017, ce sera la 4<sup>ème</sup> étape qui démarre de Mondorf-les-Bains (LUXEMBOURG) pour arriver à Vittel. Longue de 207 km, Bicqueley se situe au 139<sup>ème</sup> km. L'heure de passage estimée de la caravane est 12h30. Les coureurs sont prévus, suivant la vitesse, de 15h15 à 15h45.

Le conseil municipal souhaite organiser une animation du village pour fêter cet événement en association avec l'ensemble des habitants. Nous vous proposons une réunion, le 10 mars 2017 à partir de 18h à la Salle Polyvalente pour définir les manifestations à programmer. En attendant cette réunion, réfléchissez et venez avec des idées originales, nous définirons tous ensemble les thèmes retenus. Bonne lecture et à bientôt.

## ↳ Une année 2017 riche en scrutin

A Bicqueley également, affluence record à la Mairie, ce 31 décembre pour s'inscrire sur la liste électorale, vous étiez 16 à effectuer cette démarche citoyenne, la plupart de façon physique, certains par internet. Au total en 2016, nous avons eu 60 nouvelles inscriptions et 7 radiations.

Aujourd'hui, nous comptons 399 électeurs et 387 électrices, soit un total de 786.

A retenir : Elections présidentielles : 1<sup>er</sup> tour le 23 Avril - 2<sup>ème</sup> tour le 7 Mai  
Elections législatives : 1<sup>er</sup> tour le 11 juin - 2<sup>ème</sup> tour le 18 juin

## ↳ INCIVISME entre les trottoirs et les points d'apport volontaire :

### TROTTOIR "OUI" CROTTOIR "NON"

Chaque semaine, autour des PAV:  
Cette fois, vous auriez même pu faire une omelette !

*Ramasser les déjections de son chien  
c'est contraignant ?*

*Mettre le pied dedans  
c'est répugnant (même si c'est le droit !)*

*Du maître ou du chien, qui des 2 est le plus sale ?*

*Ce n'est pas le second qui payera*



2.

### ⇒ **Taxe sur les chiens.....**

**Nous sommes autant las de faire des rappels sur les déjections canines que vous de lire toujours la même chose.**

Ci-dessous un petit historique pour faire réfléchir certaines gens, afin que cette disposition ne soit, de nouveau, remise au goût du jour !

Le gouvernement de Napoléon III fait voter le 2 mai 1855 une loi qui établit une taxe municipale sur les chiens. Il s'agit d'une taxe perçue obligatoirement par les communes, selon un tarif entre 1 franc et 10 francs (actualisé entre 3,80€ et 38€) par chien, qu'elles doivent voter pour 2 catégories : les chiens d'agrément ou servant à la chasse (1<sup>ère</sup> catégorie) et les chiens servant à guider les aveugles, à garder les troupeaux ou les habitations (2<sup>ème</sup> catégorie).

Les propriétaires de chien doivent faire, chaque année, une déclaration en mairie, seul les chiens nourris par leur mère sont exonérés. Outre l'intérêt financier des communes, la raison invoquée pour établir cette taxe est alors principalement de santé publique afin de lutter contre les chiens errants et les accidents causés par la rage.

Aujourd'hui devant l'insistance et le non vouloir tenir compte des avertissements réitérés de la commune de BICQUELEY, l'attention de certains propriétaires de chiens est portée sur le fait qu'une telle taxe pourrait se voir de nouveau appliquer, si les crottes de leur fidèle ami, continuaient à dégrader le bien-être de tous.

Pour ne citer qu'un exemple : à TOUL, un P.V de 68€ est d'ores et déjà en vigueur !

### ⇒ **Permis de construire et demande de travaux :**

L'activité tourne toujours au ralenti dans le bâtiment : nous avons enregistré seulement 3 demandes de permis de construire dont celui de la commune pour les garages et 6 déclarations préalables. Les 22 demandes de certificat d'urbanisme relatives à d'éventuelles ventes de terrain peuvent laisser à penser que 2017 verra une reprise dans la construction.

### ⇒ **Autorisations de sortie du territoire :**

Depuis le 15 janvier, l'**autorisation de sortie du territoire** (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Le passeport seul ne valant plus autorisation de quitter le territoire français. L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession des autres documents de voyage nécessaires.

Un imprimé spécifique à se procurer sur internet est à compléter par les parents. Aucune démarche n'est à effectuer en Mairie.

### ⇒ **Ordures ménagères :**

Suite à certaines confusions et aux questions posées par les uns et les autres, un rappel sur le mode de facturation est indispensable.

**Auparavant**, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) était calculée uniquement en fonction de la base de votre habitation, figurant sur la taxe foncière. Puis à une certaine époque, nous avons une facture basée sur une part fixe incluant 17 levées à laquelle il fallait ajouter les levées supplémentaires. Ce n'est plus le cas depuis 2 ans.

**Aujourd'hui : La TEOMI, place à l'incitatif !** Avec la TEOMI, une partie de la taxe reste fixe, toujours calculée sur la base foncière de votre habitation. Le restant est calculé sur la quantité d'ordures ménagères produite. Expérimenté dans seulement 5 collectivités sur le plan national, ce système de tarification est amené à évoluer afin de récompenser vos efforts.

Cette taxe se compose donc d'une part fixe calculée sur la base foncière (dont le montant figure sur l'impôt foncier bâti X 6,99 %) à laquelle s'ajoute une part variable qui correspond au volume de votre contenant et le nombre de levées de votre bac. Les coûts au litre de 0,0087 €/litre et à la levée de 0,75 €/levée sont identiques pour tous.

**Exemples** : pour un bac de 140 litres : coût en volume : 1,22€ + la levée 0,75€ = 1,97€

pour un bac de 240 litres : coût en volume : 2,09€ + la levée 0,75€ = 2,84€

3.

Sur votre avis d'impôt relatif à la taxe foncière, retrouvez en bas à gauche le montant de la part incitative incluse dans le total de la taxe sur les ordures ménagères.

### ➤ Affouages

Le tirage des portions se tiendra **le samedi 11 février à 10 heures en Mairie.**

La réglementation de l'affouage ainsi qu'un plan des coupes seront remis à chacun. Nous avons inscrit 61 affouagistes pour 155 parts de bois. Le volume des parts sera identique à celui des années précédentes. Tarif de la part d'affouage : 35€.

Attention, les samedi 11 et 25 février sont des jours de chasse dans le grand bois. Il est strictement interdit d'y accéder. Les autres dates sont consultables au tableau d'affichage en mairie.

### ➤ Ateliers pédagogiques d'actualisation des connaissances au code de la Route.

L'Automobile Club Lorrain propose d'organiser une session de remise à niveau de vos connaissances en matière de Code de la Route. Différents tests de connaissance sur les nouveaux panneaux et les nouvelles signalisations vous permettront d'évaluer votre niveau. Cette formation s'inscrit dans le cadre des actions de prévention. Ces ateliers d'une durée d'environ 2 h s'adressent aux personnes qui souhaitent faire le point sur leur façon d'appréhender le code de la route et **se dérouleront à la salle polyvalente du village.** Le coût de cette formation est de 10€ par participant. La Commune prendrait à sa charge 50% de ce coût, une participation financière de 5€ vous serait demandée.

Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir nous retourner le bulletin d'inscription ci-dessous.

En fonction de vos réponses (20 participants minimum, 25 au maximum), nous organiserons de façon concrète ces ateliers.

### ➤ Repas annuel pour les Séniors et Colis de fin d'année.

Ce dimanche 22 Janvier, 104 convives se sont retrouvés à la Salle des fêtes pour partager le traditionnel repas offert par la Commune aux personnes âgées de plus de 65 ans (en 2016), ainsi qu'à leur conjoint. L'animation, qui a suivi ce déjeuner, a permis de terminer la journée dans la joie et la bonne humeur. M NICOT, doyen de l'assistance, toujours très dynamique à près de 96 ans, nous a fait chanter sur des airs qu'il a interprétés à l'harmonica.

Rappelons que la doyenne du village, Mme Florence AUBRY vient tout juste de fêter ses 97 ans ce 24 janvier. Empêchée d'assister au repas pour des raisons de santé, elle recevra un colis comme toutes les personnes habituellement présentes à ce repas et malheureusement souffrantes ce jour-là. Un colis sera également remis à nos aînés pensionnaires en Maison de Retraite.

Nous souhaitons à tous une meilleure santé pour 2017 !

### ➤ Etat Civil 2016

**Notre Village s'agrandit en 2016** : de grands moments de joie avec ces 11 naissances :

Jeanne MOUTILLARD 16 janvier	Milan FERRY 27 janvier	Tyllian LECOSSOIS 15 février
Alice ARNAUD RONGET 18 mars	Mila BRUANT 27 avril	Ambline BERTRAND 5 juin
Lou VAULOT 13 juillet	Gabriel FRISON 28 août	Maylin LE BODIC 6 octobre
Charles PERRIN 15 octobre	Evan HOUILLON 29 novembre	

**Ils ont convolé en Justes Noces** : souhaitons leur beaucoup de bonheur

Michaël BEAUJEAN et Emeline AUBRY 24 juillet 2016

Julien RICHARDIN et Léa PANNEELS 30 Juillet 2016

**De grands moments de tristesse avec ces 4 départs :**

Rémy LESCANNE 20 mars

Francesco CISTERNINO 27 juillet

Mariette, Thérèse MISCHKER 3 mai

Jean-Marie SAGUET 5 novembre

4.

## ➤ **Les Associations- Animation**

➤ **Les Amis de Jacqueline et Bernard** organisent un repas le dimanche 23 Avril à midi. Réservez dès maintenant auprès de **Mme Annie Mourot au 03 83 43 21 21** ou **M Bernard Mourot au 03 83 64 26 16**

➤ **Bicqueley Moto Cross** : Le motoclub de Bicqueley organise un repas le 18 février 2017, à 19h30 à la salle des fêtes. Au menu : couscous. Inscriptions auprès de Céline et Jean-Michel NOWAK. Les pilotes du club seront récompensés de leur saison 2016. Plusieurs pilotes sont dans les 10 premiers du championnat de Lorraine.

Marvin VOIRIN, 6 ans, a fait sa première saison en initiation sur une moto 50cc. En solo b soit 250 4t Jonathan Marcoux termine 5<sup>ème</sup> Pierre Nowak 8<sup>ème</sup> Louis Nowak 13<sup>ème</sup> en motocross. Quentin Nowak gagne le championnat. Tous ces pilotes ont participé au Super Trophée de France et Quentin s'est imposé en gagnant ce STF dans la Creuse.

Vous pourrez les suivre également à la course de sable du Touquet le dimanche 5 février 2017.

En juin prochain **le club organisera de nouveau les feux de la St Jean avec une formule repas différente**. Nous vous accueillerons nombreux avec plaisir.

Les habitants de Bicqueley seront informés par flyers dans leur boîte aux lettres.

**Il n'y aura pas de course sur prairie cette année.**

➤ **Bicqueley Animation Loisirs** : L'Association organise son prochain **LOTO Samedi 4 Mars** à la Salle des Fêtes à partir de 20h30 – Comme les années précédentes, de nombreux lots à gagner dont un gyropode. Inscription possible par avance auprès de **Mme Bonneaux Ginette ☐ 03 83 64 21 54**

➤ **Les 6 jours du TOULOIS** : L'Etape des 6 jours est prévue le dimanche 18 juin à Bicqueley. Inscriptions **Mme Born Corinne ☐ 03 83 63 08 82**

➤ **La Brocante** : AVIS AUX AMATEURS DE BROCANTES

l'Acca de Bicqueley organise la brocante le 5 juin 2017. Les bulletins d'inscriptions seront distribués dans vos boîtes aux lettres début avril pour les inscriptions.

Le tracé sera identique à l'année dernière : rue du pont, rue du Haut de Chênes et autour de la salle des fêtes.

Nous comptons sur votre participation pour le bon déroulement de cette manifestation.

➤ **Les Sentiers des Deuilles**

**Bilan du téléthon** : La soirée dansante et les randos consacrées au téléthon ont permis de reverser un chèque de 2412,95€ à l'AFM/ téléthon

**Prochaines sorties** : Marche nocturne à Mont le Vignoble le vendredi 10 février (place de la mairie à 18h) suivie d'un repas

Dimanche 12 Mars : randonnées des nivéoles à Bicqueley (9h salle des Fêtes de Bicqueley)

Dimanche 2 avril : 16° randonnée des Deuilles à Bulligny (Maison pour tous à partir de 7h30) sur des circuits de 9, 16, 22 et 31 Kms

La Grande randonnée de L'Etoile de Sion organisée par la Maison du Tourisme ne sera pas reconduite en 2017

Renseignements complémentaires et inscriptions sur notre site : <http://www.sentiersdesdeuilles.fr>

✂-----

Atelier Code de la Route dispensé par A C L

Monsieur, Madame,.....N° de téléphone .....

est intéressé(e) par cet atelier de préférence ☐ le matin, ☐ l'après-midi

A rendre en Mairie au plus tard le 15 Février.

## NOUVEAU CIMETIERE EN SORTIE DU VILLAGE DIRECTION DE TOUL.

Comme dans beaucoup de villages, le cimetière de BICQUELEY se trouvait à l'origine autour de son l'église, ce n'est qu'au début 1900 qu'il occupera le lieu actuel vers TOUL.

En août 1909, sondages pour emplacement du nouveau cimetière.

Le 10 juin 1910,

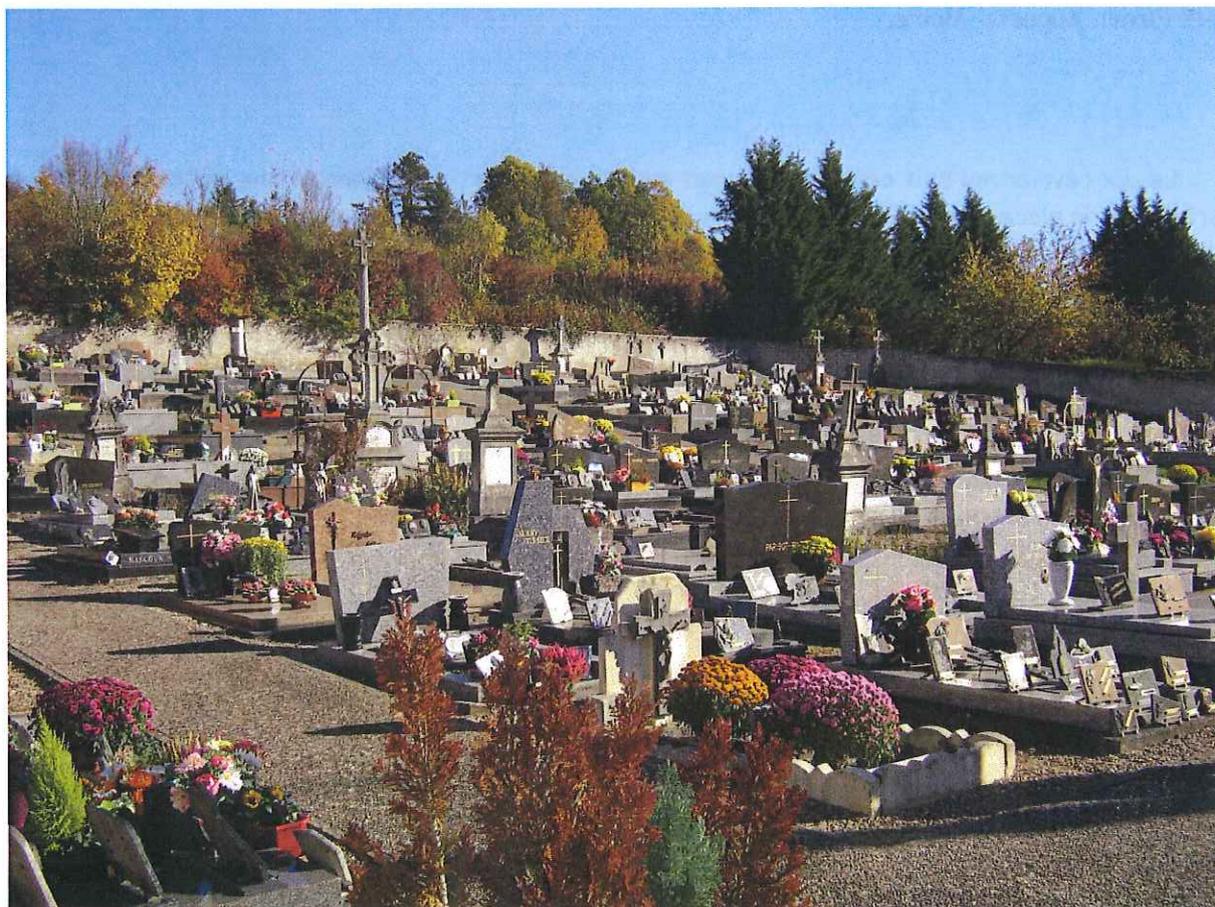
Translation du cimetière.

Une étendue de 22 ares et 26 ca, en rapport avec les besoins d'une commune de 705 habitants, où la moyenne des décès estimée est de 13,6/an. Montant des terrains acquis : 756 F et appartenant à Mme Vve HAMPIDIAUX, à M.M HENRY (Edmond), MUNIER (Amédée), BIGEARD (Victor), VALADON (Jean) aux héritiers CHRISTOPHE et aux consorts DETHOREY, et situés au lieu dit "à la Route ", section L, numéros 144p, 147, 148, 152, 153,154p, et 155p du plan cadastral.

Dès que ce nouveau cimetière sera clos de murs, conformément à la loi, les inhumations s'y effectueront et le cimetière actuel (près de l'église) sera fermé au moins pendant 5 ans. A l'expiration de ce délai, la commune pourra, si elle le juge à propos, vendre ou louer le terrain, mais sous la réserve expresse qu'aucune fouille ou fondation ne pourra y être pratiquée avant l'expiration de 5 nouvelles années.

Et ce n'est qu'en 2015 lors des travaux d'aménagements de la rue de l'école et de celle du long de la Bouvade que j'ai découvert cette pierre tombale au nom de Marie CHATEAU décédée à BICQUELEY le 12.08.1883 à l'age de 68 ans. Religieuse de la doctrine chrétienne, elle enseigna à l'école de BICQUELEY sous le nom de " Sœur BASILIDE".

Cette famille " CHATEAU " était originaire d'ALTROFF en Moselle



Norbert HESSE pour BIC N°1

## RELEVES DANS LES BULLETINS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BICQUELEY

Le 20 mars 1888, entre nous soussigné, SILLAIRE Charles Eugène, Maire de la commune de BICQUELEY, agissant en vertu de la loi du 5 avril 1884, et d'une délibération du conseil municipal en date du 19 février dernier d'une part et :

LEMOINE Marie Adeline, dame LEVEL, née à GIRAUVOSIN, sage-femme diplômée le 18 septembre 1868 par l'académie de Médecine de NANCY, d'autre part, a été fait l'engagement suivant qui aura une durée de 10 années à compter de ce jour.

La commune s'oblige à accorder annuellement, à Mme LEVEL, un traitement de 200 francs, payable par trimestre, comme indemnités des soins donnés aux femmes indigentes et peu aisées de la localité.

Mme LEVEL s'oblige à son tour, à faire tous les accouchements des femmes de BICQUELEY qui réclameront son assistance, moyennant la somme de 6 francs pour les couches ordinaires, et à visiter ses malades pendant les 8 premiers jours qui suivront les couches.

Pour les personnes aisées Mme LEVEL reste libre de fixer ses honoraires, comme aussi d'accepter les dons qui lui seraient faits à titre gracieux, comme dédommagement de ses peines et de ses soins.

Si avant l'expiration du présent délai, Mme LEVEL quitte la commune pour aller exercer dans une autre, elle sera passible de dommages et intérêts qui seront fixés par le tribunal compétant, mais qui n'excéderont pas 50 francs par an à courir du présent engagement.

La commune de BICQUELEY payera les mêmes dommages et intérêts dans le cas où elle refuserait d'employer Mme LEVEL.

Ce même contrat est reconduit le 16 juin 1898, pour 10 années encore par MENY Firmin Auguste, Maire.

Le dix février mil huit cent quatre vingt quinze, adjudication de l'arrachage et l'exploitation de 21 arbres de la place, à Mr FRANCOIS Alfred, vigneron à BICQUELEY pour la somme de 52 francs, à condition que les arbres soient arrachés pour le 15 avril prochain et débités en bois de corde, que les branches soient façonnées en fagots et que les racines traversant les travaux d'art de la place soient coupées de façon à ne pas occasionner de dégât aux murs et fontaine.

Tout dommage causé sera d'ailleurs réparé aux frais de l'entrepreneur.

Les trous seront remplis par ce dernier.

Les frais d'adjudication sont à la charge de l'entrepreneur.

Séance du 10 juin 1900

Le Conseil à l'honneur d'exposer à Mr le Préfet qu'il est nécessaire que les gardes-champêtres soient armés de revolvers pour le bon fonctionnement de leur service.

En conséquence, il autorise le Maire a acheté 3 revolvers et prie Mr le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération et d'autoriser les gardes-champêtres à porter les dites armes. Le Conseil décide d'apporter au budget pour le traitement des gardes-champêtres un supplément de 200 francs, qui leur sera alloué si le service a été bien fait.

117 années après il semblerait que cette proposition soit toujours d'actualité !